

Direction générale des services
Direction des affaires financières

DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 avril 2025 n° CA 2025-09 relative à l'élection du directeur de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse -TSE ;

Considérant qu'il est mis fin à la délégation de signature du 20 juin 2023 consentie par Monsieur Christian GOLLIER à Monsieur Stéphane KOJAYAN ;

Donne délégation à Monsieur Stéphane KOJAYAN, Directeur Général des Services, à l'effet de signer en son nom, pour les centres de responsabilité budgétaire (CRB) 700 – PÔLE SERVICES COMMUNS et 701 – MASSE SALARIALE :

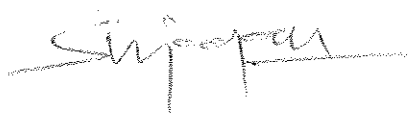
- En dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les attestations et certificats administratifs relatifs à des dépenses dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- En recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant.
- Les ordres de missions temporaires concernant les CRB 700 et 701, hormis ceux le concernant,
- Les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane KOJAYAN, Madame Florence CHARRAS, Directrice des affaires financières, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication.

Fait à Toulouse, le 1^{er} novembre 2025.

Le délégataire,



Stéphane KOJAYAN

La délégataire,



Florence CHARRAS

La Directrice,



Victoria BARHAM